

Élections québécoises 2022

— Avant, pendant, après

Les sondages avaient annoncé une victoire facile de la Coalition Avenir Québec (CAQ). Sa victoire aura été en fin de compte écrasante, avec 90 sièges sur les 125 de l'Assemblée nationale. Au vu de ce résultat, mais aussi du bilan de son premier mandat et de ses promesses, à quoi peut-on s'attendre de la formation menée par François Legault en matière de lutte contre la pauvreté au cours des quatre prochaines années?

Mais avant d'esquisser une réponse, retour sur la campagne électorale comme telle.

L'histoire qui se répète

À chaque élection générale, le Collectif et les autres organisations qui militent pour une meilleure justice sociale et économique sont confrontés au même défi : ramener sur le devant de la scène l'enjeu de la lutte contre la pauvreté.

Les élections de 2022 auront été à cet égard semblables aux élections précédentes : le problème de la pauvreté n'a pas beaucoup été abordé. Et quand il l'a été, c'était la plupart du temps par rapport à l'inflation. Certes, à l'heure actuelle, on ne peut négliger la question de l'inflation, qui atteint des pics inédits depuis les années 1980. Cela dit, la pauvreté sévissait bien avant cette poussée inflationniste et celle-ci finira bien par s'estomper.



Bâtons dans les roues

Le Collectif a bien tenté de mettre la lutte à la pauvreté à l'ordre du jour électoral. Par des lettres ouvertes et communiqués de presse, mais pas seulement. Le Collectif a envoyé cet été un questionnaire aux cinq partis qui, avant les élections, étaient représentés à l'Assemblée nationale. Le questionnaire comprenait dix questions et visait à faire connaître à la population les propositions de chacun en matière de lutte contre la pauvreté. Quatre partis ont pris la peine d'y répondre.

Leurs réponses ont été publiées sur le site web du Collectif, telles quelles. Mais elles ont dû être retirées à la suite d'une mise en demeure d'Élections Québec. Selon l'institution, pour être en règle, il aurait fallu que le Collectif envoie son questionnaire à l'ensemble des partis inscrits sur la liste électorale. Même à ceux qui ne présentaient aucun·e candidat·e ou n'avaient pas de chef·fe. À tout prendre, le principe est compréhensible. Mais dans le cas présent, l'application de la *Loi électorale* par le directeur général des élections semble particulièrement tatillonne.

Et maintenant ?

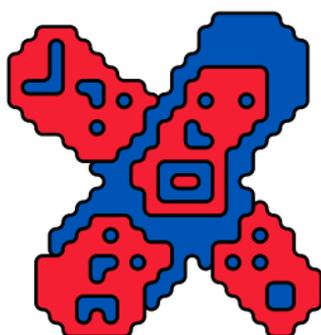
Retour à la question de départ : à quoi peut-on s'attendre du nouveau gouvernement en ce qui concerne la lutte à la pauvreté ? Si, comme le veut l'adage, le passé est garant de l'avenir, disons que ça n'augure pas très bien.

Dans son premier mandat, la CAQ a fait preuve d'assez peu d'initiatives. Elle s'en est tenue essentiellement au troisième plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté, hérité de son prédécesseur. À plusieurs occasions, elle a démontré son indifférence à l'égard des personnes les plus mal prises. Pensons seulement à son refus d'accorder une aide financière supplémentaire aux centaines de milliers de personnes qui n'étaient admissibles à aucun programme d'aide d'urgence au plus fort de la pandémie.

À plusieurs occasions, la CAQ a démontré son indifférence à l'égard des personnes les plus mal prises.

Pour ce qui est de ses promesses électorales, là encore, ce n'est pas les gros chars, comme on dit. La formation politique de M. Legault s'en remet au ratio fétichiste de 50 % du salaire horaire moyen pour fixer le salaire minimum. À un chèque de 600 \$ pour tou-te-s les Québécois-es qui gagnent moins de 50 000 \$ par année (ce qui freine l'appauvrissement des gens mais ne les enrichit pas). À une baisse d'impôt dite « responsable » (alors que les gens au bas de l'échelle ne payent pas d'impôt ou très peu...). À un montant pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ pour les aîné-es de 70 ans et plus à faible revenu (et tant pis pour les personnes à la retraite qui ont entre 65 et 69 ans ?). À un obscur « ajustement » des prestations d'assistance sociale. Et bien sûr, au développement de l'économie, dans le fol espoir que les miettes qui tomberont de la table du Patronat atterriront comme par magie dans les poches des moins nanti-es.

Bref, on est encore loin du compte.



Que faire ?

Il n'y a pas 36 solutions. Il va falloir se mobiliser, en embrassant un horizon plus large que celui de la seule inflation.

Avec sa forte majorité, la CAQ pourrait être tentée de gouverner sans tenir compte de l'avis de la population et des partis d'opposition. À nous, donc, de lui rappeler qu'une victoire électorale n'est pas l'équivalent d'un chèque en blanc.

À nous de lui rappeler qu'en décembre prochain, il y aura 20 ans que l'Assemblée nationale a adopté une loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et que, malgré tout, la proportion de personnes qui ne couvrent pas leurs besoins de base est demeurée depuis sensiblement la même, soit autour de 10%.

À nous de lui réitérer les demandes portées par le Collectif pendant la campagne, à savoir : la couverture des soins dentaires et de la vue par la Régie de l'assurance maladie du Québec, l'indexation trimestrielle des prestations d'assistance sociale et l'élargissement du programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales.

À nous de lui forcer la main pour que les autres revendications du Collectif et des mouvements sociaux (salaire minimum à 18\$/h, investissement massif dans les services publics, le logement social, le réseau d'action communautaire autonome, etc.) fassent partie du quatrième plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, auquel il faut voir dès maintenant.

À nous de lui faire comprendre que le plus urgent, c'est d'améliorer la situation des personnes qui, à cause de la pauvreté, sont privées de l'intégralité de leurs droits.

